



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/88
15 July 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

Présidence du FCS : Géorgie

Présidence de l'OSCE : Suisse

101^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT

1. Date : mercredi 15 juillet 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 30

2. Présidence : Ambassadeur A. Maisuradze (FCS) (Géorgie)
Ambassadeur R. Nägeli (CP) (Suisse)
F. Milan (CP) (Suisse)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE CODE DE
CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ :
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS LIÉES
AUX CONFLITS

- *Exposé présenté par L. Chanturia, Cour européenne des droits de l'homme*
- *Exposé présenté par M. Spasov, Représentant du Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien chargé de la coopération internationale et de l'intégration européenne*
- *Exposé présenté par J. Serralvo, Responsable du Service de conseil en droit international humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge*

Présidence (FCS), Présidence (CP), L. Chanturia, M. Spasov, J. Serralvo,
Canada, Royaume-Uni, France, États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/56/26),
Kazakhstan, Grèce, Belgique, Irlande-Union européenne (l'Albanie,

l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/64/26), Arménie (FSC-PC.DEL/57/26), Türkiye, Ukraine (FSC-PC.DEL/61/26), Bosnie-Herzégovine, Azerbaïdjan (FSC-PC.DEL/68/26 OSCE+), Norvège (FSC-PC.DEL/69/26), Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/66/26), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Irlande) (FSC-PC.DEL/58/26)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC-PC.DEL/62/26), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/65/26), Royaume-Uni, Canada (FSC-PC.DEL/63/26 OSCE+), France, Bélarus (FSC-PC.DEL/59/26 OSCE+), Fédération de Russie
- b) *Dérive dangereuse des États membres de l'OTAN et de l'Union européenne vers la militarisation de l'Europe* : Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/67/26), Royaume-Uni, Allemagne (FSC-PC.DEL/60/26 OSCE+), Tchéquie, Bélarus

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Violation de l'espace aérien national de la République de Moldova par la Fédération de Russie le 13 juillet 2026 : Moldova, Irlande-Union européenne, Fédération de Russie, Royaume-Uni

4. Prochaine séance :

À préciser